



LE BAPTÊME D'UN PETIT ENFANT

SEPTEMBRE 2024 - SEPTEMBRE 2025

Vous demandez le baptême pour votre enfant. Les communautés paroissiales de Deuil-La Barre et de Montmagny sont **heureuses d'accueillir votre demande et de vous accompagner dans la préparation** de ce bel événement familial et chrétien.

Pour cela, elles vous demandent de participer à :

DEUX SOIRÉES, le mercredi de 20h30

à 22h15 sur Deuil -La Barre

1ère soirée "*partage*" : salle sous l'église St Louis,
10 rue du château.

2ème soirée "*remise en forme de la foi*" :
presbytère, 3 Place des victimes du V2

UN DIMANCHE MATIN :

réunion de préparation à la célébration

à l'église St. Louis de Deuil -La Barre



1ÈRE SOIRÉE PARTAGE

La première soirée a pour but de « partager » avec d'autres parents sur le sens que l'Église donne au baptême et sur les raisons qui vous ont conduit(s) à demander ce sacrement. Elle permet également de vous faire redécouvrir le déroulement du baptême et ses principaux rites et symboles.

N'hésitez pas à venir avec les parrains et marraines.



PRÉPARATION DE LA CÉLÉBRATION

Une autre réunion le dimanche matin vous permet de préparer la célébration. Vous y rencontrerez ceux qui font baptiser leurs enfants le même dimanche que vous, et vous préparerez avec eux la cérémonie du baptême de vos enfants.

Cette réunion est suivie d'une participation à la messe de 11h.



2ÈME SOIRÉE REMISE EN FORME DE LA FOI

La deuxième soirée se veut être une « remise en forme » de la foi chrétienne. C'est une catéchèse faite par le prêtre sur la foi de l'Église (Jésus-Christ, Dieu Trinité, l'Église).



Si, le jour du baptême, vous pouvez participer à la MESSE, c'est bien. Sinon, merci d'arriver à 11h à st Thomas ou à 11h30 à st Louis, afin de pouvoir présenter votre enfant à la communauté paroissiale à la fin de la messe... Quand la messe de 11h est exceptionnellement plus longue, cette présentation n'a pas lieu. Les baptêmes ont lieu après la messe lorsqu'il y a plus d'un enfant.

VOTRE OFFRANDE POUR L'ÉGLISE



Pour la vie matérielle de la paroisse (entretien des églises, chauffage, éclairage, indemnité des prêtres...), la paroisse ne peut compter que sur vos dons : la quête des messes du dimanche ; les dons à l'occasion des sacrements (baptêmes, mariages...).

Sauf impossibilité de votre part, merci de faire **un don de l'ordre de 80 à 100 €**, la moitié, si vous faites baptiser hors de la paroisse. Le chèque est à adresser à : *paroisse de Deuil la Barre* ou *paroisse de Montmagny*, et à remettre au prêtre à la deuxième rencontre si vous le souhaitez ou au plus tard, le jour du baptême.



L'ACCUEIL PAROISSIAL

3, Place des Victimes du V2 à Deuil-La Barre, 01 39 83 15 48
19, rue Carnot à Montmagny, 01 39 83 36 76

Les inscriptions pour un baptême se font le **mercredi et le samedi de 10h à 12h. Se munir d'une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant + extrait acte de baptême du parraine et/ou de la marraine.** Après inscription, merci de confirmer vos coordonnées par mail à michele.filloux@wanadoo



LES MESSES DOMINICALES

- Le samedi à 18h et le dimanche à 9h30 à l'église Notre-Dame à Deuil.
- Le dimanche à 11h à l'église St Louis (10, rue du Château) à Deuil.
- Le dimanche à 10h30 à l'église St Thomas de Montmagny et à 18h à la chapelle Ste Thérèse de Montmagny

Tout renseignement (baptêmes et autres) sur le site paroissial :

deuil-montmagny@catholique95.fr

www.paroissesdeuilmontmagny.fr

01 39 83 15 48

Contacts : fullgens@yahoo.fr

michele.filloux@wanadoo.fr

☑ Pour la 1^o et 3^o réunion, vous pouvez généralement choisir entre 2 dates. En revanche, la date de la 2^o réunion est impérative, puisqu'il s'agit de préparer le déroulement de la cérémonie avec les autres familles qui font baptiser le même jour.

☑ Lorsqu'une seule famille fait baptiser, le baptême se fait au cours de la messe paroissiale de 11h à St Louis sur Deuil-La Barre (ou 10h30 à St Thomas de Montmagny) sinon le baptême a lieu après la messe.

☑ **Baptêmes hors de la paroisse**

Dans le cas où vous faites baptiser votre enfant en dehors de la paroisse :

- vous n'aurez à participer qu'à deux réunions
(« *Partage* » et « *Remise en forme de la foi* »)
- c'est à la fin de ces réunions, que vous sera donnée « *l'autorisation du curé de la paroisse* » pour le baptême ailleurs qu'à Deuil ou Montmagny.

CALENDRIER 2024

DATE DES BAPTÊMES	1ère réunion PARTAGE	2ème réunion PRÉPARATION DE LA CÉLÉBRATION	3ème réunion REMISE EN FORME DE LA FOI
LE DIMANCHE à l'issue de la messe de 11h à St-Louis	LE MERCREDI à St-Louis (salle au sous-sol) à 20h30.	LE DIMANCHE à St-Louis (salle au sous-sol) à 9H30	LE MERCREDI au Presbytère, Place des Victimes du V2 à 20h30.
15 Septembre à St Louis 22 septembre à St Thomas	12 juin (ou 15 mai)	23 juin	26 juin (ou 29 mai)
20 octobre à St-Louis 27 octobre à St Thomas	25 septembre (ou 12 juin)	6 octobre	9 octobre (ou 26 juin)
10 novembre à St Thomas 17 novembre à St Louis	25 septembre (ou 12 juin)	6 octobre	9 octobre (ou 26 juin)
8 décembre à St Thomas 15 décembre à St Louis	13 novembre (ou 25 septembre)	24 novembre	27 novembre (ou 9 octobre)

CALENDRIER 2025

DATE DES BAPTÊMES	1ère réunion PARTAGE	2ème réunion PRÉPARATION DE LA CÉLÉBRATION	3ème réunion REMISE EN FORME DE LA FOI
LE DIMANCHE à l'issue de la messe de 11h à St-Louis	LE MERCREDI à St-Louis (salle au sous-sol) à 20h30.	LE DIMANCHE à St-Louis (salle au sous-sol) à 9H30	LE MERCREDI au Presbytère, Place des Victimes du V2 à 20h30.
19 janvier St Louis 26 janvier St-Thomas	13 novembre (ou 25 septembre)	24 novembre	27 novembre (ou 9 octobre)
23 février St-Louis	22 janvier (ou 20 novembre)	9 février	12 février (27 novembre)
9 mars St-Thomas 16 mars St-Louis	22 janvier (ou 20 novembre)	9 février	12 février (ou 27 novembre)
27 avril 2025 St-Louis	19 mars (ou 22 janvier)	6 avril	9 avril (ou 12 février)
11 mai St-Thomas 18 mai St-Louis	19 mars (ou 22 janvier)	6 avril	9 avril (ou 12 février)
1er juin St-Louis et St-Thomas	7 mai (ou 19 mars)	18 mai	21 mai (ou 9 avril)
29 juin St-Louis	4 juin (ou 7 mai)	15 juin	18 juin (ou 21 mai)
6 juillet St-Thomas 13 juillet St-Louis	4 juin (ou 7 mai)	15 juin	18 juin (ou 21 mai)
10 août St-Louis 17 août St-Thomas	25 juin (ou 4 juin)	6 juillet	2 juillet (ou 18 juin)
14 septembre St-Louis	25 juin (ou 4 juin)	6 juillet	2 juillet (ou 18 juin)